

• **Arbitrage**

Chaque équipe de D1 doit mettre à la disposition de l'organisateur, une fois par saison, 1 arbitre fédéral Option Fita (qui peut être licencié dans un autre club) à l'occasion de l'une des quatre manches de D1. Cet arbitre est pris en charge par l'équipe de D1 (déplacement, hébergement, repas).
Les clubs qui ont 2 équipes en D1 (1 équipe Hommes + 1 équipe Femmes) devront amener un arbitre fédéral Option Fita lors de 2 Circuits.

Ces arbitres ne sont tenus d'officier qu'à l'occasion de la compétition par équipes. S'ils le souhaitent, ils peuvent également se mettre à la disposition du Président des arbitres pour toute aide jugée utile.
Pour la compétition par équipes (16 équipes Hommes + 16 équipes Femmes), il y aura 16 arbitres et 1 directeur des tirs :

- **8 arbitres amenés** par les clubs participant au tir par équipes de D1 ;
- **9 arbitres désignés** par l'organisateur, en concertation avec le PCRA de la Ligue sur le territoire de laquelle est organisée la compétition.

Pour les clubs de D1 participants, en cas de manquement à cette règle, une sanction financière de 500 Euros par arbitre manquant leur sera appliquée.

La FFTA diffusera un tableau de répartition des arbitres par club et par épreuve de D1.

• **Déroulement du championnat**

A l'issue du classement de l'épreuve de qualification, les 16 équipes (hommes et femmes) sont réparties en 4 poules de 4 équipes, selon la formule suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}
8 ^{ème}	7 ^{ème}	6 ^{ème}	5 ^{ème}
9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}	12 ^{ème}
16 ^{ème}	15 ^{ème}	14 ^{ème}	13 ^{ème}

Dans chaque poule, chaque équipe rencontre les 3 autres (3 matches).

A l'issue de ces 3 matches, un classement par poule est établi par **attribution de points** :

- sur le tir de qualification : les 8 premières équipes se voient attribuer 1 point, les 8 dernières équipes marquent 0 point ;
- sur les matches de poule : match gagné = 1 point
match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}	1 ^{ère}
2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}	2 ^{ème}
3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}	3 ^{ème}
4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}	4 ^{ème}

En cas d'égalité

- ✓ De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ De points après les 3 matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule ;

• **Duels de classement - 2 matches**

Match 1 : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 1 ^{er} de chaque poule seront classés	de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place
les 2 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place
les 3 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place
les 4 ^{ème} de chaque poule seront classés	de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place

• **Classement d'une manche de D1 - Attribution des points**

A la fin de chaque manche de D1, les équipes reçoivent les points suivants, selon leur classement

1er	2ème	3ème	4ème	5ème	6ème	7ème	8ème
40	36	32	28	24	21	18	15

9ème	10ème	11ème	12ème	13ème	14ème	15ème	16ème
12	10	8	6	4	3	2	1

• **Classement final de D1 de l'année**

A l'issue des 4 manches de D1 de l'année, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place en fonction du nombre de points acquis sur les 4 épreuves de D1.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 4 épreuves de D1 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une épreuve de D1 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 4 épreuves de D1 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 4 épreuves de D1 ;
5. tirage au sort.

Exemple de simulation du classement final après les 4 épreuves de D1 de l'année :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		Manche 4		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
Equipe 1	40	1159	24	1135	40	1161	36	1152	140	4607	Ch de France
Equipe 2	28	1158	36	1152	36	1147	32	1151	132	4608	
Equipe 3	36	1139	32	1142	32	1134	24	1149	124	4564	
Equipe 4	15	1121	40	1149	28	1132	40	1157	123	4559	
Equipe 14	3	1095	3	1096	4	1098	3	1085	13	4374	
Equipe 15	8	1119	1	1101	1	1090	2	1082	12	4392	Descente en D2
Equipe 16	1	1093	2	1099	6	1108	1	1079	10	4379	

C.3.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D2

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes.
Répartition géographique	4 groupes de 8 équipes Hommes regroupées géographiquement. 4 groupes de 8 équipes Femmes regroupées géographiquement. <i>Les groupes sont constitués par la FFTA</i>
Compétitions	3 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 3 manches de D2. 1 compétition nationale : finale nationale de D2.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale nationale est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe est classée 1 ^{ère} et 2 ^{ème} montent en D1 la saison suivante. Le club dont l'équipe est classée 8 ^{ème} dans leur groupe descend en DR la saison suivante.

Les groupes sont constitués par la FFTA en tenant compte de l'implantation géographique des équipes. Parmi les 8 équipes de chaque groupe, au moins trois clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2". Ces compétitions ont lieu pendant la saison extérieure qui est définies tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes (**Application au 01/04/2008 – Comité Directeur des 26&27 janvier 2008**).

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- ✓ son affectation dans son groupe de D2 ;
- ✓ de participer aux 3 manches de son groupe et à la Finale Nationale en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions 2x70m : épreuve de qualification (2x70m) suivie de duels par équipes.

Les duels par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification à 2x70m.

Des duels individuels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale Nationale.

• **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

• **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

En cas d'égalité du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de D2 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de D2 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de D2 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
5. tirage au sort.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^{ème} place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2. Les équipes suivantes se maintiennent en D2.

L'équipe dernière de son groupe est reléguable en DR pour la saison suivante (même dans le cas d'un groupe réduit et quelle qu'en soit la raison).

Si un des groupes ne comporte que 7 équipes, la meilleure des équipes reléguables est repêchée en D2 pour la saison suivante ; les 2 meilleures équipes reléguables si 2 groupe étaient incomplets, etc...

(Application au 01/04/2008 – Comité Directeur des 26&27 janvier 2008).

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
Equipe 1	20	920	20	901	12	889	52	2710	Accès Finale D2
Equipe 2	12	909	16	901	20	919	48	2729	
Equipe 3	16	885	12	890	16	895	44	2670	
Equipe 4	9	890	6	880	6	874	21	2644	
Equipe 5	6	880	9	878	4	865	19	2623	Maintien en D2
Equipe 6	4	878	4	873	9	878	17	2629	
Equipe 7	2	880	2	866	1	862	5	2608	
Equipe 8	1	869	1	869	2	862	4	2600	Descente DR

La Finale Nationale de D2

Identique pour les hommes et les femmes

Période

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Déroulement : selon le même principe que l'épreuve par équipes de D1.

Classement final des équipes

A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^{ème} place.

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2

Les équipes classées **1^{ère} et 2^{ème} accèdent à la D1** la saison suivante.

C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
 - **DR**
 - **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.
-
- **La DR « Excellence »**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la D2.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves 2x70m avec ou sans finales.

Le 2x70m, avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

- **La DR**

Les catégories :

Femmes classiques
Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues. Un club ayant une équipe en D1 ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Montée en D2

Les 4 équipes classées 1^{ères} de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

La Finale Nationale de DR

Identique pour les hommes et les femmes.

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR.

La finale DR "arc classique" est couplée avec celle de D2 : même week-end, même site.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est **obligatoirement** composée de 4 ou 3 archers.

- **Déroulement**

Selon le même principe que l'épreuve de D1.

A l'issue de la phase de qualification (2x70m) on constitue les poules de la manière suivante :

Nombre d'équipes		Arcs Classiques
Si 24 équipes et plus	on constitue	4 poules de 6 équipes
De 20 à 23 équipes	on constitue	4 poules de 5 équipes
De 16 à 19 équipes	on constitue	4 poules de 4 équipes
De 12 à 15 équipes	on constitue	2 poules de 6 équipes
De 10 à 11 équipes	on constitue	2 poules de 5 équipes
Pour 8 ou 9 équipes	on constitue	2 poules de 4 équipes
Pour 6 et 7 équipes	on constitue	1 poule de 6 équipes
De 2 à 5 équipes	on constitue	1 seule poule

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules ne prennent pas part aux duels.

Les points de "bonus" sont attribués, après le tir de qualification (2x70m), à la 1^{ère} moitié des équipes classées qui sont retenues dans les poules.

Le Tir sur cibles extérieures - Règlement français des épreuves fédérales

Dans chaque poule, chaque archer rencontre les trois autres, ce qui correspond à 3 matchs pour tous les archers. En cas d'égalité à l'issue d'un match, on procède à un tir de barrage selon le règlement international :

match gagné = 1 point

match perdu = 0 point

Dans chaque poule, les archers sont classés en fonction de leur nombre de points à l'issue des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4

Pour tous les 1^{er} de chaque poule = 8 archers

Les archers sont classés de la 1^{ère} à la 8^{ème} place en fonction de leur score calculé sur le total de points des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Ces 8 archers disputent les 1/4 de finales en élimination directe (classement par rapport au total des matches) :

match 1 poule 1 contre poule 8

match 2 poule 2 contre poule 7

match 3 poule 3 contre poule 6

match 4 poule 4 contre poule 5

Les vainqueurs de ces 4 matchs disputent les 1/2 finales :

Vainqueur match 1 contre vainqueur match 4

Vainqueur match 2 contre vainqueur match 3

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour la 1^{ère} et 2^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour la 3^{ème} et 4^{ème} place

Ainsi :

De la 1^{ère} à la 4^{ème} place : 6 matches

De la 4^{ème} à la 8^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 2^{ème} de chaque poule = 8 archers

Même déroulement que ci-dessus

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 9^{ème} et 10^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 11^{ème} et 12^{ème} place

Ainsi :

De la 9^{ème} à 12^{ème} place : 6 matches

De la 13^{ème} à la 16^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 3^{ème} de chaque poule = 8 archers

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 17^{ème} et 18^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 19^{ème} et 20^{ème} place

Ainsi :

De la 17^{ème} à la 20^{ème} place : 6 matches

De la 21^{ème} à la 24^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Pour tous les 4^{ème} de chaque poule= 8 archers

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 25^{ème} et 26^{ème} place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 27^{ème} et 28^{ème} place

Ainsi

De la 25^{ème} à 28^{ème} place : 6 matches

De la 29^{ème} à la 32^{ème} place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Nombre d'archers par cible

- match de poule : 2 archers par cible
- 1/4 de finale : 2 archers par cible
- 1/2 finale, Petite Finale et Finale : 1 archer par cible

• **L'épreuve par équipes**

Cette compétition comprend :

- ✓ **une phase de qualification :**
 - 2x70m pour les équipes cadets/Juniors (garçons et filles)
 - 2x50m pour les équipes minimales
- ✓ **une phase finale qui se dispute par poules**

Composition des équipes :

- ✓ Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- ✓ La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- ✓ Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimales n'est pas admis.
- ✓ Dans les équipes de minimales, le surclassement des benjamins n'est pas admis.

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir :

Pour la phase finale, 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 70m sur blasons de 122cm
Minimes	16 équipes garçons + 16 équipes filles	Tir à 50m sur blasons de 122cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus	on constitue	4 poules de 4 équipes
de 12 à 15 équipes		2 poules de 6 équipes
de 10 à 11 équipes		2 poules de 5 équipes
de 8 à 9 équipes		2 poules de 4 équipes
de 6 à 7 équipes		1 poule de 6 équipes
de 2 à 5 équipes		1 seule poule

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matches.

Le nombre d'équipes par ligue n'est pas limité (*Application au 01/04/2008 - Bureau du 08/02/2008*).

Déroulement :

En fonction du classement à l'issue de la phase de qualification, on constitue les poules en fonction du nombre d'équipes qualifiées. Par exemple pour 16 équipes qualifiées :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13

Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule.

A l'issue des matchs, un classement est établi au sein de chaque poule par attribution de points :

- match gagné = 1 point
- match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4

En cas d'égalité :

- ✓ De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international.
- ✓ de points après les matchs de poule : les scores des matchs (sans addition d'un éventuel barrage) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- ✓ En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.

Matchs de classement (2 matchs)

Match 1 : les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

Match 2 : les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matches :

- | | |
|---|--|
| les 1 ^{er} de chaque poule seront classés | de la 1 ^{ère} à la 4 ^{ème} place |
| les 2 ^{ème} de chaque poule seront classés | de la 5 ^{ème} à la 8 ^{ème} place |
| les 3 ^{ème} de chaque poule seront classés | de la 9 ^{ème} à la 12 ^{ème} place |
| les 4 ^{ème} de chaque poule seront classés | de la 13 ^{ème} à la 16 ^{ème} place |

C.3.5 LA DIVISION NATIONALE ARCS A POULIES (DNAP)

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	Le ou les regroupements nationaux Arc à Poulies + le Championnat de France Arc à Poulies Scratch Fita 2x70m.
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} , sur la somme des points acquis des différentes étapes, est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 15 ^{ème} et 16 ^{ème} descendent en DR la saison suivante. Le club dont l'équipe féminine est classée 8 ^{ème} descend en DR la saison suivante.

• **Sélection des Archers**

Pour la DNAP : 4 archers par équipes sélectionnés par leur club (64 hommes / 32 femmes).

Les archers des équipes sélectionnées pour la DNAP sont également qualifiés pour le Championnat de France individuel et font partie des 128 hommes et 70 femmes.

• **Déroulement**

Le règlement de l'épreuve est le même que celui du Championnat de France de D1.

• **Constitution des équipes et procédure d'inscription**

Le règlement est le même que celui du Championnat de France de D1.

• **Le classement des équipes**

S'effectue à l'issue des deux épreuves et utilise le même mode de calcul que le Championnat de France de D1 pour les hommes et de la D2 pour les femmes.

• Arbitrage

Chaque équipe de DNAP doit mettre à la disposition de l'organisateur, 1 fois par saison, 1 arbitre fédéral Option Fita (qui peut être licencié dans un autre club) à l'occasion de l'une des 3 manches de DNAP. Cet arbitre est pris en charge par l'équipe de DNAP (déplacement, hébergement, repas).

Les clubs qui ont 2 équipes en DNAP (1 équipe hommes + 1 équipes femmes) devront amener un arbitre fédéral Option Fita lors des 2 manches.

Ces arbitres ne sont tenus d'officier qu'à l'occasion de la compétition par équipes. S'ils le souhaitent, ils peuvent également se mettre à la disposition du Président des arbitres pour toute aide jugée utile.

Pour la composition par équipes (16 équipes hommes + 8 équipes femmes), il y aura 12 arbitres et 1 directeur des tirs :

- **8 arbitres amenés** par les clubs participant au tir par équipes de DNAP ;
- **5 arbitres désignés** par l'organisateur, en concertation avec le PCRA de la Ligue sur le territoire de laquelle est organisée la compétition.

Pour les clubs de DNAP participants, en cas de manquement à cette règle, une sanction financière de 500 Euros par arbitre manquant leur sera appliquée.

La FFTA diffusera un tableau de répartition des arbitres par club et par épreuve de DNAP.

(Application au 01/04/2008 – Comité Directeur des 26&27 janvier 2008).

C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)

Si un club possède une équipe en DNAP, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

- **La DR « Excellence »**

Les catégories

Femmes arc à poulies

Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classique ».

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 puis par multiple de 4.

Le 2x70m avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

- **La DR**

Les catégories

- Femmes arc à poulies
- Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x70m, le tir en Salle et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les ligues.

Un club ayant une équipe en DNAP peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

La Finale Nationale de DR (Identique pour les hommes et les femmes)

- **Période**

Entre Juillet et Septembre, après les compétitions de DR.

La date et le lieu de la finale DR "arc à poulies" sont fixés par la FFTA.

- **Sélection**

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR.

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.

Les ligues possédant un effectif de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 1 équipe de club supplémentaire à partir de 3000 licenciés et puis par tranche de 3000 licenciés avec un maximum de 3 équipes. Ces équipes supplémentaires sont issues, dans l'ordre, du classement de la DR « Excellence » ou de la DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en DNAP l'année suivante, s'il gagne dans sa poule ou s'il est repêché au classement. En cas de refus de monter en DNAP, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe)

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

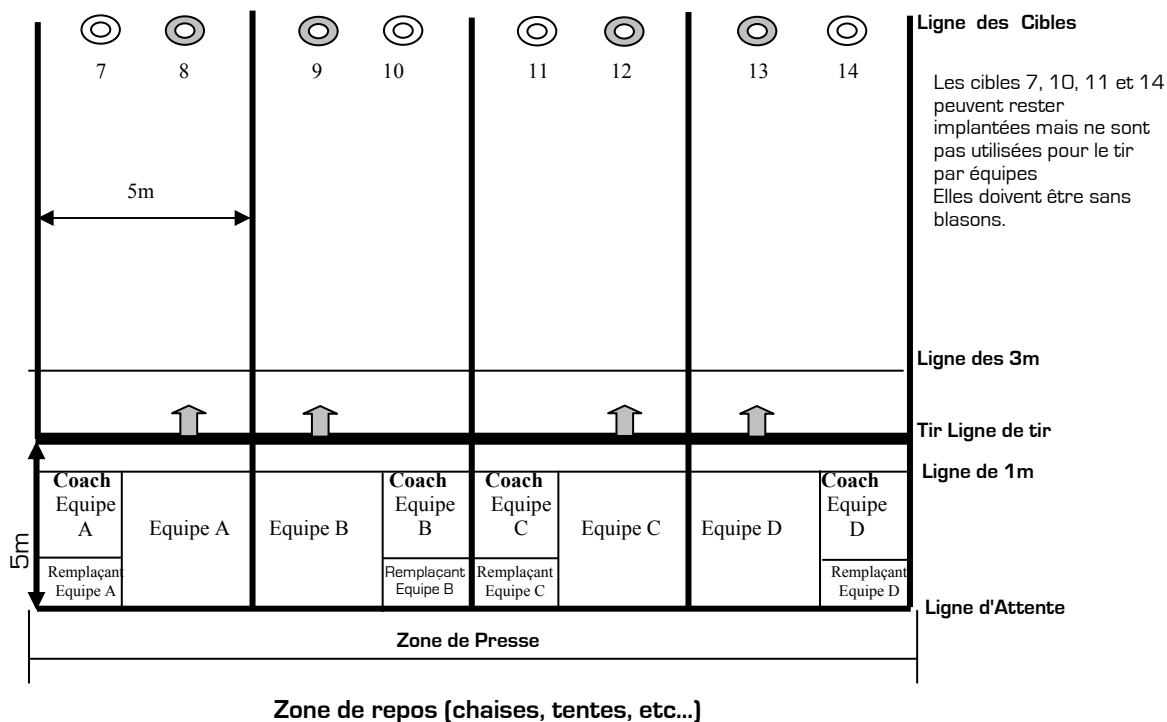
En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au Jury d'Appel.

Une équipe est **obligatoirement** composée de 4 ou 3 archers.

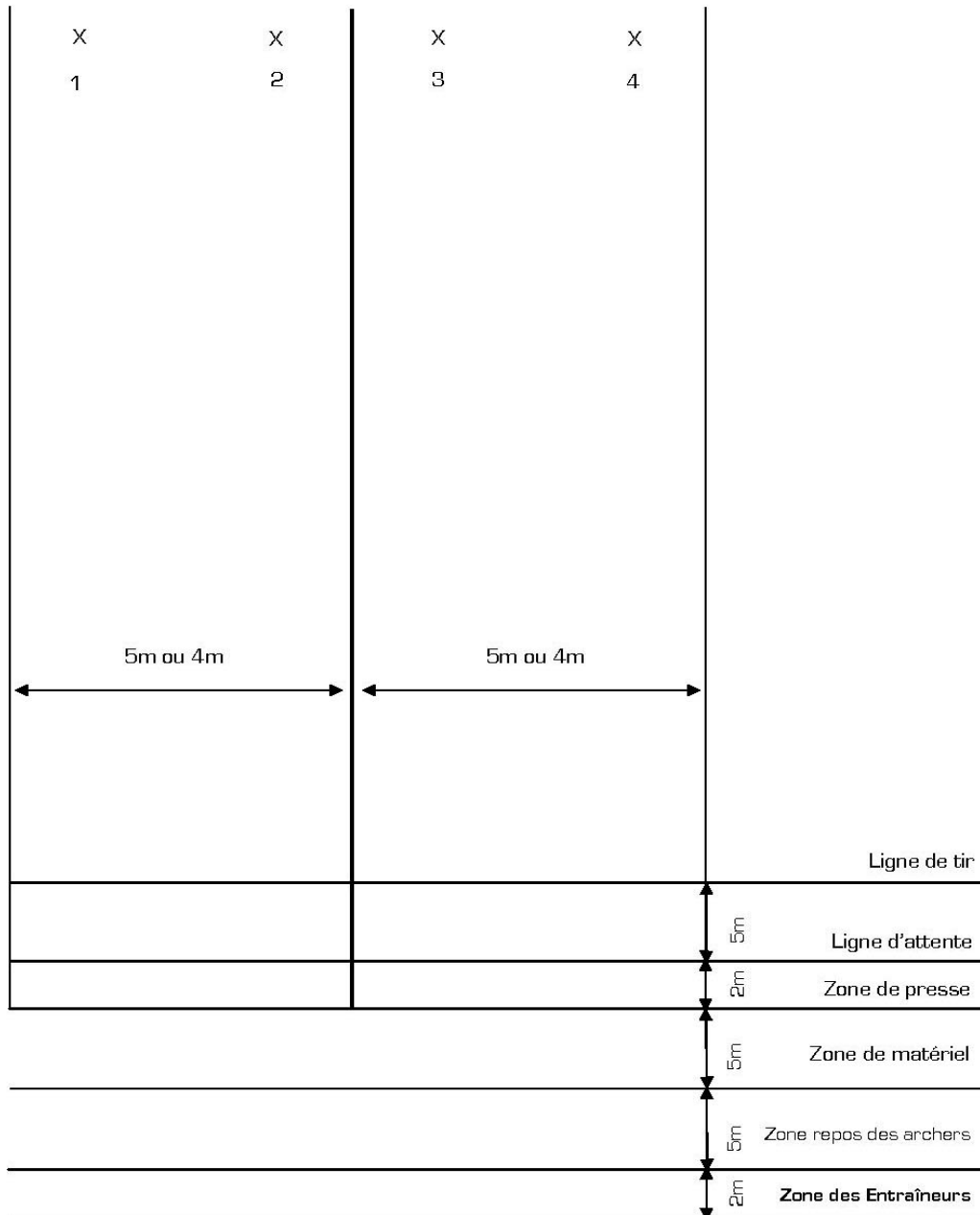
Rappel : les 4 (ou 3) archers de l'équipe doivent avoir participé à la phase de qualification de la compétition dans sa totalité.

AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR

Tir par équipes : 1 cible par couloir



AMENAGEMENT DE LA LIGNE DE TIR
Compétitions individuelles



Public

C.4 LES COMPETITIONS DE 2x50M

C.4.1 LES COMPETITIONS SELECTIVES POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE

Ces compétitions concernent les arcs classiques (AC) et les arcs à poulies (AP). Toutes les catégories tirent sur blasons de 122cm.

Catégories	Expérience	Distances de tir	Classement national	Rythme de tir *
Benjamins	Confirmés et néophytes	2x20m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Minimes	Confirmés et néophytes	2x30m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
Autres catégories	Confirmés	2x50m	Oui	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn
	Néophytes	2x30m	Non	2x12 volées de 3 flèches en 2mn
				2x6 volées de 6 flèches en 4mn

* **Si ce tir est couplé à un Fita 2x70m**, le rythme de tir à adopter est celui du Fita (volées de 6 flèches).

* **Si un tir extérieur 2x50m est organisé seul**, l'organisateur a le choix de faire tirer la compétition soit par volées de 6 flèches, soit par volées de 3 flèches. Cette précision doit être mentionnée sur le mandat (invitation).

Ne pas placer des archers confirmés et néophytes sur les mêmes cibles.

A titre promotionnel, les Benjamins arc à poulies ont la possibilité de tirer dans la catégorie Minime arc à poulies sans surclassement (distance 2x30m). Cette catégorie n'est ouverte que jusqu'au championnat de ligue et la gestion en incombe à la ligue.

De même, les Cadets arc à poulies ont la possibilité de tirer dans la catégorie Junior arc à poulies (distance 2x50m) *(Cf. Bureau FFTA du 8 juin 2007)*.

- **Départage des ex-æquo :**

En cas d'égalité de points à la fin de la compétition, les archers sont départagés de la façon suivante :

- ✓ au plus grand nombre de 10 ;
- ✓ si l'égalité subsiste, au plus grand nombre de 10X ;
- ✓ si l'égalité subsiste encore, les concurrents sont classés ex æquo.

- **Période de sélection et nombre de sélections à réaliser**

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. Article C.3.1 des Règlements Généraux).

Les championnats de ligue doivent se dérouler, de préférence, le deuxième dimanche de juin.